

Vingt-huitième session du Comité de l'agriculture

Point 3.4: Orientations sur l'utilisation des plastiques dans le secteur agricole

Au cours des 70 dernières années, l'utilisation des plastiques s'est répandue dans les systèmes agroalimentaires et les chaînes de valeur alimentaires. Les produits plastiques adaptables et bon marché se sont introduits partout dans nos systèmes alimentaires – que ce soit dans les films de paillage, les gaines pour arbres ou les serres utilisés en production, ou encore dans les cageots et les emballages en ce qui concerne la transformation et la commercialisation. Dans son rapport intitulé *Assessment of agricultural plastics and their sustainability: A call for action* (Évaluation des plastiques agricoles et de leur durabilité: appel à l'action) (2021), la FAO a indiqué que, chaque année, 12,5 millions de tonnes de produits plastiques étaient utilisées pour la production animale et végétale, auxquelles s'ajoutaient 37,3 millions de tonnes utilisées dans les emballages alimentaires. Les secteurs de la production végétale et de l'élevage sont les plus gros utilisateurs: ils en consomment 10 millions de tonnes par an. Le rapport indique que l'utilisation généralisée et à long terme de produits plastiques dans l'agriculture, conjuguée à l'absence de collecte systématique et de gestion durable, conduit à l'accumulation de ces plastiques dans les sols et dans les environnements aquatiques, laquelle risque de nuire aux écosystèmes et à la santé humaine.

Il n'existe actuellement aucun instrument stratégique ou législatif international général couvrant tous les aspects de l'utilisation des plastiques dans les chaînes de valeur agroalimentaires et tout au long du cycle de vie des plastiques. De même, au niveau national, seuls quelques pays ont des mesures de gouvernance, qui ne portent que sur certains aspects des plastiques agricoles. Les orientations actuelles de la FAO font une large place aux avantages des plastiques agricoles.

L'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, dans sa résolution 5/14, est convenue de conclure fin 2024 les négociations sur un nouvel accord mondial visant à mettre fin à la pollution par le plastique, l'adoption étant prévue début 2025. Si les délais pour l'entrée en vigueur sont similaires à ceux de la Convention de Minamata sur le mercure, le nouvel accord devrait prendre effet vers 2028-2029. La résolution prend en compte le fait qu'il faut des instruments d'application volontaire.

Il a été proposé de mettre au point un nouveau code de conduite pour la gestion durable des plastiques agricoles, en parallèle des négociations sur le nouvel accord mondial sur les plastiques. Ce code pourrait être adopté bien avant l'entrée en vigueur du nouvel accord sur les plastiques et fournir au secteur des orientations spécifiques pour s'attaquer aux plastiques dans le secteur de l'agriculture. Plus précisément, il pourrait couvrir l'ensemble du cycle de vie de l'utilisation du plastique tout au long des chaînes de valeur agroalimentaires (conception, approbation réglementaire, fabrication, distribution, vente, utilisation et gestion en fin de vie). Il pourrait offrir des solutions pour éviter la pollution par le plastique dans l'agriculture et prévenir les risques sur la santé humaine et les effets néfastes sur le bien-être humain et l'environnement qui sont associés à cette pollution. Il pourrait aider à faire les arbitrages entre les avantages et les inconvénients de l'utilisation du plastique et, dans le même temps, contribuer à préserver la sécurité alimentaire, la sécurité sanitaire des aliments et les trois dimensions de la durabilité.

Le Comité est invité à:

- *prendre acte* de la nécessité d'améliorer la collaboration et la gouvernance intersectorielles pour traiter les questions relatives à l'utilisation des plastiques agricoles;
- *prendre note* des recommandations figurant dans le rapport intitulé *Assessment of agricultural plastics and their sustainability: a call for action*, et *engager* la FAO à mener, sous réserve des ressources disponibles et en collaboration avec d'autres organismes pertinents des Nations Unies, universités et organisations non-gouvernementales, ainsi que le secteur privé, d'autres évaluations pour combler les lacunes dans les connaissances mondiales et régionales relatives à la distribution, aux avantages, aux compensations et aux risques liés aux plastiques agricoles

et aux autres options possibles, et à communiquer régulièrement des informations actualisées au Comité de l'agriculture;

- *encourager* la FAO à élaborer, sous réserve des ressources disponibles et en s'appuyant sur des consultations inclusives des Membres, des organismes régionaux, d'autres organisations internationales, du secteur privé, de la société civile et des communautés agricoles, un code de conduite volontaire complet sur l'utilisation et la durabilité des plastiques agricoles, qui sera présenté au Comité de l'agriculture, à sa vingt-neuvième session, pour examen.

M. Lev Neretin, Responsable des activités, Environnement, Bureau du changement climatique, de la biodiversité et de l'environnement (OCB)